

Date : 15/11/2013

Auteur : Camille Guillemois

La pêche de plaisance compte ses effectifs



L'industrie du nautisme va chercher une part importante de ses marchés auprès des **pêcheurs plaisanciers**. | Archives Jérôme Fouquet Facebook Twitter Google+

Pour ses premières Assises nationales des **pêches** de loisir en mer et de la plaisance, son président, Jean Kiffer, de la **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France**, a jeté loin ses filets. Il préparait l'événement depuis des mois et vient de réussir une belle prise.

Pêcheurs en mer ou du rivage, chasseurs sous-marins et **plaisanciers pêcheurs**, les logos des cinq **fédérations** figurent sur grand écran au cinéma de Saint-Nazaire qui accueille les 250 délégués des régions.

Une charte écoresponsable

Tous ont signé, au lendemain du Grenelle de la mer, en juillet 2010, la charte pour une pêche de loisirs écoresponsable. Une démonstration d'unité et de poids dans un contexte réglementaire européen qui se profile, « pour faire avancer le débat » .

Héritage de Colbert, la pêche en mer est libre pour sa propre consommation. Selon une étude récente, la France compterait aujourd'hui 2,5 millions de pêcheurs plus ou moins assidus, qui se livrent à leur activité dix fois dans l'année, surtout l'été. « Ils représentent une véritable filière économique. » Si la plupart sont à pied, pêche du bord ou en plongée, ils sont pourtant un quart à posséder des bateaux.

Leurs dépenses sont évaluées annuellement à 2 milliards d'euros, voire 4 milliards en terme d'impact économique, « dont 45 % de taxes », pointe Jean Kiffer.

Évaluation du site

Site du quotidien régional Ouest-France. Il met en ligne une partie de ses éditions papier et diffuse également un fil d'informations en continu.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 619

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

La filière du nautisme reste aussi active à l'export, même si 2013 représente un « point bas », selon le représentant de la Fédération des industries du tourisme. En Europe, elle regroupe 2 900 entreprises, pour 10 milliards de chiffre d'affaires annuels et 200 000 emplois.

Le poids économique est certain, mais les contours de l'activité restent méconnus alors que.

« 45 % des Français passent leurs vacances sur le littoral ». La pêche récréative, parfois massive et sur une courte période, peut avoir un impact environnemental sur la bande côtière et même entraîner des dégradations du milieu, en dépit des règles de marquage et de taille du poisson.

« Nous avons assez peu de données sur ce phénomène. C e serait un préalable à une meilleure gestion de l'activité et des ressources », concède Patrice Vermeulen, le directeur interrégional à la mer. Les chiffres eux-mêmes sont assez flous. Les prélèvements des pêcheurs plaisanciers représentent entre 15 000 et 25 000 tonnes de poissons, entre 3 100 et 8 300 tonnes de coquillages et 160 tonnes de crustacés par an. Un carnet de pêche « volontaire » est en préparation, justement pour mieux évaluer les prélèvements.

Une économie de cueillette, comme toute pêche, qui ne va pas vider l'océan. « 15 000 tonnes, c'est ce que pêche un seul thonier dans la saison », note au passage Gérard d'Aboville, le président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance. Les prises de loisirs ne représentent guère que 1 à 3% des pêches, selon les espèces. Mais ce qui menace le plus sûrement la pêche de plaisance, c'est le vieillissement rapide de ses pratiquants. Le marché perd 3 à 4% d'activité par an.